



DELIBERATION N°033_2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 060-216003830-20250924-DELIB_033_2025-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS
CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

Date de convocation :
17/09/2025

Date de l'affichage :
17/09/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Quatre du mois de septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND et Martine LANGLOIS ; Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absent : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Objet :

**Dissolution de l'Association
Foncière de Marseille en
Beauvaisis
- COMMUNE -**

Madame le Maire présente un courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise qui indique que l'Association Foncière de Marseille en Beauvaisis, constituée le 18 avril 1962, ne fonctionne pas en conformité et est en sommeil depuis de nombreuses années. Etant donné que cette Association Foncière ne possède ni actif foncier, ni actif financier, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la dissolution de l'Association Foncière.

Elle propose donc que :

- les équipements réalisés lors du remembrement par l'Association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- de dissoudre l'Association Foncière
- de lui donner tout pouvoir en vue de signer tout acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- la dissolution de l'Association
- l'incorporation des équipements réalisés lors du remembrement par l'Association Foncière, dans le patrimoine communal.
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire en vue de signer tout acte.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 24/09/2025

La secrétaire de séance,


Aurélie LEVÊQUE

Le Maire


Isabelle DUBUT